

## **Classe « 420 » - Règlement sportif 2023/2024**

### **OBJET :**

Le règlement sportif de la Classe « 420 » traduit dans la pratique les choix stratégiques de la Classe pour le développement de la pratique du « 420 », en lien et en coordination avec la politique de la FFVoile (résultant de l'affiliation de l'UNIQUEA à la FFVoile) :

- Aider au développement de la pratique dans les Clubs et dans les Régions en favorisant des épreuves locales d'animation, de Grade 5B et de Grade 5A. La mise en place du calendrier correspondant est sous la responsabilité de chaque Ligue régionale, en lien direct avec la Classe via son représentant régional.
- Mettre en place le calendrier des épreuves nationales de niveau Grade 4, constituées de 2 épreuves semi-nationales (1 « nord » et 1 « sud ») et 3 épreuves nationales, non compris le Championnat de France Espoirs, mis en place directement par la FF Voile.
- Organiser les sélections des équipages pour la représentation nationale aux Championnats du Monde et d'Europe de la Classe « 420 », organisés par la « 420 Sailing Class Association ».

Toutes les épreuves de la Classe « 420 » sont utilisées pour le Classement National Individuel des Coureurs, dont le Règlement est donné sur le site internet de la FF Voile.

Les épreuves Semi-nationales et Nationales sont utilisées pour attribuer le Trophée National « 420 » pour les catégories Seniors (> 19 ans), U19 et U17 (Open et Féminin).

Les épreuves Nationales sont utilisées pour sélectionner les équipages de la délégation UNIQUEA pour les épreuves internationales (Championnats du Monde et d'Europe).

Le présent règlement sportif a plus particulièrement pour objet de préciser :

- L'organisation des épreuves Semi-nationale et Nationales,
- L'organisation des sélections aux épreuves internationales,
- La définition des règlements d'attribution du Trophée National « 420 » (annexe 3)
- La définition du format des épreuves courues en groupe (annexe 1).

### **1 ORGANISATION DES EPREUVES DE GRADE 4 DE LA CLASSE « 420 » 2023/2024**

#### **1.1 Epreuves Semi-nationales (ou Interligues IL)**

Deux zones sont définies : Zone Nord (Manche Atlantique) et Zone Sud (Méditerranée). Dans chaque Zone est organisée 1 épreuve Semi-nationale :

- Zone Nord : SNN1 – Perros-Guirec 16 et 17 mars
- Zone Sud : SNS1 – Les Sablettes, 16 et 17 mars

#### **1.2 Epreuves Nationales (N)**

Trois épreuves de niveau national ou international, courues en France, relèvent de ce Règlement Sportif et certaines servent de support pour les sélections aux épreuves internationales. :

- Le National d'Automne 2023 – MAUBUISSON (N1) du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre
- La Coupe Internationale Méditerranéenne et de l'Atlantique CIMA (N2) Les Sablettes du 21 au 26 avril 2024
- L'International Occitania Ascension Regatta IOAR (N3) CANET-ROUSSILLON du 8 au 12 mai 2024

Le règlement du Championnat de France Espoirs ainsi que les règles de sélection au Championnat du Monde Youth World Sailing relèvent directement de la FFVoile et ne sont donc pas traités dans ce règlement sportif.

Le règlement permettant l'établissement du classement national individuel des coureurs, ainsi que l'annexe spécifique « 420 » est disponible sur le site Internet de la FFVoile.

### 1.3 Règles applicables pour les Epreuves Nationales et Semi-nationales de Classe

#### Conformité avec les règles World Sailing, FFVoile et 420 International Class Association

##### Conformité avec les règles de Classe Nationale (UNIQUA)

- L'adhésion UNIQUA sera exigée pour toute inscription à une épreuve Semi-Nationale, Nationale ou internationale.
- Une adhésion de Classe « une épreuve » a été instaurée et n'est valable que pour une seule épreuve. Dans le cas d'une participation à plus d'une épreuve, le montant de l'adhésion annuelle sera exigé.
- L'adhésion est valable pour l'année civile. Cependant une primo-adhésion annuelle prise pour le national d'automne verra sa validité étendue à l'année suivante.
- La participation aux épreuves implique que le bateau utilisé dispose d'un « Measurement Form » original, dûment complété par le propriétaire réel à la date de l'épreuve, d'une part, et dûment complété et approuvé par l'UNIQUA, d'autre part. Une copie certifiée conforme à l'original, établie par l'UNIQUA, pourra être présentée (format papier ou format électronique).
- Les numéros de voiles seront conformes au numéro de coque

##### Format général des Epreuves Nationales

- Les épreuves nationales sont classées au minimum en Grade 4 par la FF Voile.
- Chaque épreuve pourra se disputer sur 4 ou 5 jours. Le nombre recommandé de courses par jour est de 3. 4 courses par jour au maximum pourront être courues exceptionnellement après avis du représentant de l'UNIQUA présent sur l'épreuve.
- Une jauge pourra être organisée. Elle devra être précisée par l'affichage avant le début de l'épreuve.
- Le nombre maximum de courses d'une épreuve est limité à 12
- Pour le classement final, une et une seule course pourra être décomptée à partir de 5 courses courues
- Les organisateurs pourront accepter l'engagement de concurrents étrangers.
- Les équipages MM (masculins et mixtes) et F (féminins) courront ensemble.

##### Courses en Groupes

- Voir annexe 1

**Classement** : système A 4 des R.C.V 2021/2024 - Système de points à MINIMA. Les coureurs étrangers ne seront pas ôtés du classement général pour établir les classements utilisés pour les sélections, pour établir les classements des Trophées nationaux et pour établir le classement national des coureurs.

##### Parcours :

- De type trapèze ou parallélogramme conformément aux parcours utilisés par l'International 420 Class Association pour les épreuves internationales ((il est recommandé d'alterner les parcours intérieur et extérieur)
- En fonction des conditions (configuration du plan d'eau, conditions météo, nombre de bateaux inscrits, des parcours de type triangle olympique, de type banane ou de toute autre type approuvé préalablement par l'UNIQUA pourront être utilisés.

- Pour des raisons de sécurité, il est recommandé que les marques sous le vent soient constituées de portes.
- Il est recommandé de mouiller la ligne d'arrivée au large. Exceptionnellement pour des raisons techniques la ligne d'arrivée pourra être mouillée au vent de la dernière marque sous le vent.

## 1.4 Organisation générale d'une épreuve

Les recommandations pour l'organisation d'une épreuve sont données dans un Cahier des Charges transmis au préalable à l'Organisateur.

L'avis de Course et les Instructions de Courses seront transmis pour avis à l'UNIQUA avant diffusion, étant entendu que la validation définitive est de la responsabilité de l'Organisateur et des Arbitres nommés par la FFVoile. Des versions en langue anglaise de l'Avis de Course et des Instructions de Course pourront être proposées mais seules les versions en langue française seront applicables.

Un représentant de l'UNIQUA sera présent si possible sur chaque épreuve. Il assurera l'interface avec l'Organisateur et les Arbitres vis-à-vis du respect du règlement sportif entre autres.

Une épreuve Semi-Nationale ou Nationale pourra être organisée conjointement avec d'autres Classes ou d'autres séries, sous les conditions suivantes :

- Dans le cas d'une épreuve Nationale des départs séparés devront être donnés pour la Classe 420.
- Dans le cas d'une épreuve Semi-Nationale, des départs communs avec d'autres séries pourront être donnés. Un classement séparé, par course, devra être établi pour la Classe 420.
- Le classement scratch sera complété par l'extraction, sans recalcul des points, d'un classement Féminin et d'un classement U17.

## 2 SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE CLASSE 2024

### 2.1 Épreuves concernées

#### 2.1.1 Championnat du Monde OPEN Masculin-Mixte et Féminin (Brésil)

**Sélections : pour mémoire, elles sont gérées par le RS 2022/2023 et son avenant 1.**

Les deux épreuves, Championnat du Monde Féminin (Ladies ou F) et Championnat du Monde Masculin Mixte (Open ou MM), sont sans limite d'âge. Elles se dérouleront à Rio de Janeiro (**Brésil**) **du 3 au 10 janvier 2024.**

- ↪ Les deux épreuves se courent séparément (ronds éventuellement différents) avec le même format : une phase de qualification et une phase finale (groupes Or, Argent et Bronze) en fonction du nombre d'inscrits. Le classement est effectué en prenant en compte toutes les courses courues (6 courses de qualification + 6 courses de finale) et validées avec retrait du moins bon résultat.

#### 2.1.2 Championnats d'Europe

##### Championnat Open d'Europe

Les deux épreuves, Championnat Open d'Europe Féminin (Ladies ou F) et Championnat Open d'Europe Masculin Mixte (Open ou MM), sont sans limite d'âge. Elles se dérouleront à **Portoroz (SLOVENIE) du 2 au 10 juillet 2024**

- ↪ Les deux épreuves se courent séparément (ronds éventuellement différents) avec le même format : une phase de qualification et une phase finale (groupes Or, Argent et Bronze) en fonction du nombre

d'inscrits. Le classement est effectué en prenant en compte toutes les courses courues (6 courses de qualification + 6 courses de finale) et validées avec retrait du moins bon résultat.

↳ **Pour le Championnat Open d'Europe**

**L'UNIQUA accordera la sélection à :**

- 4 équipages M&M
- 4 équipages F
- 2 équipages MM ou F, dans l'ordre de classement
- 2 équipages de plus de 25 ans, dans la mesure où ils sont autonomes et indépendants de la délégation UNIQUA

↳ **Pour le Championnat U17** (chaque membre de l'équipage **devant être né en 2008** ou après) **L'UNIQUA accordera la sélection à :**

- 2 équipages M&M
- 2 équipages F
- 1 équipage M ou F, dans l'ordre de classement

### **Championnat d'Europe junior**

Le championnat d'Europe Junior (JEC) est réservé aux équipages dont chaque membre de l'équipage **doit être né en 2006** ou après. **Il se déroulera à Club de Thessaloniki (Grèce) du 21 au 28 juillet 2024.**

↳ Il est ouvert aux équipages non européens. Les titres de Champions d'Europe Junior MM et F sont donnés par extraction du classement général.

↳ Format de l'épreuve : une phase de qualification et une phase finale (groupes Or, Argent et Bronze) en fonction du nombre d'inscrits. Le classement est effectué en prenant en compte toutes les courses courues (6 courses de qualification + 6 courses de finale) et validées avec retrait du moins bon résultat.

↳ **Pour le Championnat d'Europe Junior**

**L'UNIQUA accordera la sélection à :**

- 4 équipages M&M
- 4 équipages F
- 2 équipages M&M et ou F

↳ **Pour le Championnat d'Europe U17**, chaque membre de l'équipage **devant être né en 2008** ou après, **L'UNIQUA accordera la sélection à :**

- 2 équipages M&M
- 2 équipages F
- 1 équipage M&M et ou F dans l'ordre du classement

### **2.2 Règles Générales pour la sélection aux épreuves internationales**

- Un **Comité de Sélection** est constitué pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux. Après consultation de la Classe et de la FFVoile, il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections.
- Le Comité de Sélection est composé selon l'annexe 2.  
Le Comité de Sélection pourra proposer la sélection d'équipages hors critères quantitatifs si les quotas ne sont pas remplis après les sélections sur épreuves. Les critères de choix pris alors en considération seront préalablement définis et portés à la connaissance des entraîneurs et des équipages candidats avant le début de l'épreuve concernée.
- Chaque membre d'un équipage sélectionné doit être adhérent à l'UNIQUA, conformément aux règles de classe, et satisfaire aux conditions générales définies par la FFVoile et World Sailing pour la

participation à une Délégation Française dans un Championnat International, en particulier concernant leur nationalité.

Ils devront, en outre, vérifier qu'il n'y a pas d'obstacle à leur participation vis-à-vis du pays organisateur (contraintes sur l'obtention d'un visa si nécessaire).

- Un même équipage **peut être sélectionné** aux différents championnats (Monde Open, Europe Open et Europe Jeune) dès lors qu'il satisfait aux règles de sélection de chacun des championnats indépendamment, et en particulier qu'il ait déclaré sa candidature à chacun d'entre eux.
- Un **acte de candidature** aux sélections est **obligatoire** pour l'équipage qui devra être à jour de son adhésion et ne pas avoir de dette envers l'UNIQUA. Il devra être effectué en ligne par l'un de deux équipiers sur son compte sur le site internet de l'Uniqua : au plus tard pour le 15 mars 2024 (paiement en ligne effectué) pour les championnats internationaux 2024 (Europe Open et Europe Jeune). Aucune candidature individuelle ne sera acceptée. La candidature sera validée seulement une fois que les frais de pré-inscription de l'équipage seront payés (remboursés aux non sélectionnés). Le paiement devra se faire en ligne par le biais du compte du site internet 420-UNIQUA.
- La candidature de l'équipage vaut acte d'engagement sur les conditions de participation aux championnats internationaux.
- La liste des équipages sélectionnés aux championnats internationaux de la Classe sera établie à partir des résultats définitifs de chaque épreuve de sélection tels que diffusés et **avant appel éventuel des décisions du Jury auprès de la FFVoile**. Cette liste sera soumise par UNIQUA France à la FFVoile pour validation avant décision définitive de sélection.
- Les équipages sélectionnés recevront un courrier électronique de confirmation de sélection qui précisera l'organisation du déplacement et les conditions de participation.
- En cas de défection ou désistement tardif (moins d'un mois avant les épreuves de sélection) il n'y aura pas de remplacement sauf cas exceptionnel (décision laissée à l'appréciation du Bureau de UNIQUA France).
- Aucune recomposition d'équipage ne pourra avoir lieu après les phases de sélection. En cas de problème grave de santé d'un des membres d'un équipage, avant une épreuve de sélection, une candidature pourra être accordée, sur avis du bureau, à l'équipage recomposé pour participer à l'épreuve concernée. Seul un problème de santé dûment constaté pourra être examiné par le bureau.
- L'inscription aux championnats internationaux de tous les équipages sera assurée par UNIQUA France, qui a délégation de la FFVoile pour ce faire, conformément au règlement de la Classe Internationale.
- Dans le cadre du suivi des délégations FFVoile à l'international, la FFVoile pourra constituer, suivant l'épreuve, une Délégation Fédérale qu'elle soutiendra alors plus particulièrement. Dans ce cas les équipages de cette délégation seront retenus dans la liste des sélectionnés suivant des critères spécifiques à la Direction Technique Nationale de la FFVoile. Cette Délégation pourra être mise en place sur le Championnat du Monde et/ou sur le Championnat d'Europe Jeune. Les critères de choix de la FFVoile seront connus avant le début des épreuves de sélections.

## **2.3 Modes de sélection**

- 2.3.1 Les places seront attribuées de la façon suivante et dans l'ordre suivant les règles de classement précisées au § 2.4 :

### **Championnat EUROPE OPEN MM et F et U17.**

- 3 équipages MM et 3 équipages F sélectionnés en direct sur la N2
- 1 équipage MM ou F sélectionnés en direct sur la N2 (attribué dans l'ordre du classement)
- 1.équipage MM et 1 F sélectionnés en direct sur la N3
- 1 équipage MM ou F sélectionnés en direct sur la N3 (attribué dans l'ordre du classement)
- 
- 1 équipage MM U17 et 1 équipages F U17 sélectionnés en direct sur la N2
- 1 équipage U17 MM ou F sélectionné en direct sur la N2 (attribué dans l'ordre du classement)
- 1 équipage MM U17 et 1 équipages F U17 sélectionnés en direct sur la N3
- 
- 1 équipage plus de 25 ans M&M ou F sélectionné en direct sur la N2(attribué dans l'ordre du classement)
- 1 équipage plus de 25 ans M&M ou F sélectionné en direct sur la N3(attribué dans l'ordre du classement)
- 
- Les places disponibles après la N3 pourront être attribuées sur choix du Comité de Sélection
- **Les équipages U17 sélectionnés courent obligatoirement en U17.**

### **Championnat d'Europe Junior.**

- 3 équipages MM et 3 équipages F sélectionnés en direct sur la N2
- 1 équipage MM ou F sélectionnés en direct sur la N2 (attribué dans l'ordre du classement)
- 1.équipage MM et 1 F sélectionnés en direct sur la N3
- 1 équipage MM ou F sélectionnés en direct sur la N3 (attribué dans l'ordre du classement)
- 
- 1 équipage MM U17 et 1 équipages F U17 sélectionnés en direct sur la N2
- 1 équipage U17 MM ou F sélectionné en direct sur la N2 (attribué dans l'ordre du classement)
- 1 équipage MM U17 et 1 équipages F U17 sélectionnés en direct sur la N3
- 
- Les places disponibles après la N3 pourront être attribuées sur choix du Comité de Sélection
- **Les équipages U17 sélectionnés courent obligatoirement en U17.**

### **Championnat Internationaux**

Pour chaque épreuve, les équipages sélectionnés constituent la délégation nationale sur l'épreuve. Si elle est prévue, la Délégation Fédérale (soutenue par la FFVoile) sera extraite de ces sélections et sera communiquée avant le début des épreuves internationales concernées. L'encadrement mis en place par la FFVoile ne concerne que les équipages de la Délégation Fédérale.

- 2.3.2 Pour chaque Championnat l'UNIQUA nommera un team Leader. Un encadrement technique pourra être mis en place sous réserve de mise à disposition d'entraîneurs par les structures habituelles des coureurs (Clubs, Liges, Pôles). Les frais liés aux championnats (logistique,

hébergement, inscription...) seront pris en charge intégralement par les coureurs de la délégation UNIQUA

- L'acheminement sur le lieu de l'Europe et le Monde ainsi que le retour est à la charge des coureurs non seulement d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue organisationnel.
- 2.3.3 Pour toutes les épreuves sélectives il ne sera pas fait de distinction entre les catégories pour l'établissement du classement général, en particulier les étrangers ne seront pas ôtés.
  - **Si la N2 ne peut avoir lieu les sélections seront reportées sur la N3**
  - **Si aucune épreuve nationale de sélection pour les championnats internationaux organisée par l'UNIQUA ne peut avoir lieu, la FFVoile pourra organiser la sélection.**

## **2.4 Classement de sélection sur chaque épreuve 2024**

- Les places sont attribuées dans l'ordre du classement général définitif de l'épreuve retenue, établi avant appel des décisions du Jury. Les sélections ne sont attribuées qu'aux équipages figurant dans les **30%** des classés (étrangers compris, plus 1 place en cas de nombre impair) à l'exception des féminins, des U17 et des plus de 25 ans qui devront figurer dans les **40%**.
- La sélection sera valide à partir du moment où le nombre de courses minimum a été réalisé pour valider l'épreuve comme indiqué dans les Instructions de Course. Ce nombre de courses doit être au minimum de 4.

## **3 INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF**

- Tout point de ce règlement, pouvant prêter à confusion ou nécessitant une interprétation, sera traité par le Comité de sélection selon l'esprit dans lequel ce règlement a été écrit.
- En cas de nécessité, le Comité Directeur de l'UNIQUA se réserve le droit de modifier le présent règlement après consultation du Comité de sélection et de la FFVoile.
- En cas de modification, celle-ci sera notifiée aux coureurs par l'intermédiaire des délégués de ligue UNIQUA et par tout autre moyen de diffusion (site internet : [www.420-uniqua.fr](http://www.420-uniqua.fr)).

La secrétaire générale



Le président



## Annexe 1 - REGLEMENT DES EPREUVES COURUES EN GROUPES

### A1.1 – Conditions d'application

**Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 60 bateaux**, un seul groupe sera constitué. L'Annexe 1 ne s'applique pas.

**Si le nombre d'inscrits est strictement supérieur à 60 bateaux**, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases qualificative et finale suivant les règles définies ci-après.

Si deux groupes sont constitués :

- Ils seront identifiés de la manière suivante : le Groupe nommé 1, A ou Or court « avec flamme », le groupe nommé 2, B ou Argent court « sans flamme ».
- L'épreuve se court en 2 phases. La **phase qualificative** se court en groupes avec brassage journalier. Elle permet d'établir un classement général de qualification. La **phase finale** se court en groupe Or et groupe Argent.

### A1.2 - Phase Qualificative

- Pour le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du classement national de la Classe 420 de l'année complète précédente, sur le principe suivant : les équipages sont répartis dans les groupes G1 ou G2 suivant leur classement au CNICD (groupe 1 = 1, 4, 5, 8, ... Groupe 2 = 2, 3, 6, 7...). Si deux membres de l'équipage n'ont pas le même nombre de points au CNICD, le mieux classé détermine la place de l'équipage.
- Les coureurs étrangers sont répartis en fonction de leur classement national, s'il est connu, suivant la même méthode que les Français mais en répartissant les premiers de chaque nation dans des groupes différents. Si leur classement national n'est pas connu, la répartition se fait sur la base du niveau connu des coureurs ou sur une base aléatoire.
- Chaque soir, un classement général provisoire est établi. A partir du deuxième jour de courses, une nouvelle répartition des équipages dans les groupes G1 et G2 est faite chaque jour à partir du dernier classement général provisoire, à la condition qu'au moins deux courses aient été validées. A défaut, la première répartition sera maintenue.
- Le principe de répartition est alors le même que pour le premier jour de course, mais en utilisant ce classement général provisoire en place du CNICD. Tous les jours de la phase qualificative, les groupes sont donc recomposés.

### A1.3 - Phase Finale – Groupes Or et Argent

- Après deux jours d'épreuve, et à condition que 5 courses au minimum aient été courues pour les deux groupes dans la phase qualificative, une finale « groupes Or et Argent » sera organisée à partir du jour suivant la validation de la 5<sup>ème</sup> course.
- La constitution des groupes est faite de la manière suivante :
  - Le « groupe Or » se compose de la première moitié du classement général établi après les courses de la veille et après intégration des décisions du Comité de Réclamation.
  - Le « groupe Argent » sera constitué de la deuxième moitié de ce classement.
  - En cas d'un nombre impair de classés, le « groupe Or » intégrera un bateau de plus que le « groupe Argent ».
  - Un nombre différent de courses pourra être couru pour les groupes Or et Argent.
- Dans le cas où plus de 5 courses ont été courues les deux premiers jours de l'épreuve et, qu'après deux jours de course, un Groupe a validé une course de plus que l'autre, cette dernière course ne sera pas validée.

- Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après deux jours de course, les courses en Groupes avec brassage continueront le ou les jours suivants jusqu'à ce que 5 courses aient été validées. La finale en « groupe Or et Argent » ne sera alors organisée qu'à partir du jour suivant la validation de la 5<sup>ème</sup> course.
- Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après l'avant dernier jour de course, l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie le dernier jour de course.
- Dans le cas où 1h00 avant le premier signal d'avertissement du premier jour de la Phase Finale il n'a pas été possible d'établir un classement général définitif après les courses de la veille (instruction des protestations non terminées), l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie.
- Le classement général final de l'épreuve sera alors établi de la manière suivante :
  - Un classement « groupe Or » et un classement « groupe Argent » seront établis indépendamment : les courses courues en finale seront ajoutées aux courses des jours précédents en retirant la plus mauvaise course sur la totalité des courses courues sur la durée de l'épreuve ;
  - La première partie du classement général final sera constituée du classement du « groupe Or ». La deuxième partie sera constituée du classement du « groupe Argent ».
- Si la Phase Finale n'a pu être courue, le classement général de l'épreuve sera le classement général définitif établi en fin de Phase Qualificative.

## **Annexe 2 – Composition du Comité de Sélection**

Conformément à §2.2 du Règlement Sportif un **Comité de Sélection** est constitué avant chaque épreuve sélective pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux.

Après consultation de la Classe et de la FFVoile, il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections.

Le Comité de Sélection est composé :

- d'un représentant de la Classe (nommé par le Bureau),
- d'un représentant de la FFVoile (Direction Technique Nationale)
- d'un représentant des entraîneurs, choisi par les entraîneurs présents sur l'épreuve au cours d'une réunion spécifique organisée par l'UNIQUEA sur le lieu de l'épreuve au plus tard la veille du jour de la 1<sup>ère</sup> course de l'épreuve

Les critères dérogatoires mentionnés en §2.2 du Règlement Sportif sont définis par le Comité de Sélection et portés à la connaissance des équipages ayant candidaté par affichage et/ou par voie électronique et au plus tard 2h avant la première course programmée de l'épreuve (suivant les Instructions de Course).

### **Annexe 3 - REGLEMENT DU TROPHEE NATIONAL « 420 »**

#### **A3.1 – Définition**

Afin de revaloriser la pratique dans la Classe 420, l'UNIQUA a décidé de créer un **Trophée National "420"**. Il sera attribué par catégories (Masculin/Mixte et Féminin) pour chaque tranche d'âge :

- SENIOR : chaque membre de l'équipage doit être né en 2005 ou avant
- U19 : chaque membre de l'équipage doit être né en 2006 ou après
- U17 : chaque membre de l'équipage doit être né en 2008 ou après

#### **A3.2 – Epreuves utilisées pour l'attribution**

Pour chaque catégorie le Trophée National 420 sera attribué en utilisant les classements généraux définitifs des épreuves Semi-nationales et Nationales de la saison 2023/2024 :

- N1, N2, N3
- Semi-Nationales Zone Nord ou Sud (mars)

Un classement est établi en prenant en compte pour chaque équipage les 3 meilleurs résultats obtenus sur ces épreuves.

Un équipage ne peut participer qu'à une seule Semi-Nationale en mars. Dans le cas où pour tous les équipages seulement 2 épreuves peuvent être prises en compte, le classement sera établi sur 2 épreuves.

Le système A 4 des R.C.V 2021/2024 - Système de points à MINIMA est utilisé pour établir un classement général du Trophée National, classement dont seront extraits les classements des différentes catégories.

#### **A3.3 – Remise du Trophée National 420**

Pour chaque catégorie un Trophée National 420 sera remis au cours du Championnat de France Espoirs 2024 ou au plus tard au Nautic 2024. Il sera remis en jeu chaque année.